

Résumé de lecture du livre de Lytta Basset : (Editeur LABOR ET FIDES) CULPABILITE, PARALYSIE DU CŒUR.

Lytta Basset est théologienne et philosophe. Elle a analysé la culpabilité en partant de l'évangile de Luc et de la guérison du paralyté par Jésus, puis passe en revue le discours sur la culpabilité chez les psys comme Freud, Dolto ou Miller et du côté des philosophes comme Ricoeur et Nabert. Elle présente enfin l'approche protestante de la culpabilité.

Que nous dit Lytta Basset ?

L'impuissance devant une souffrance injuste ou incompréhensible est difficile à accepter. Quel est le moyen que nous trouvons pour réagir ? Nous croyons que nous avons fait quelque chose de mal qui *expliquerait* ce qui est arrivé. Et l'on se fait des remarques, des reproches, tels que : si j'avais fait ceci, si j'avais agi autrement, ceci ou cela ne serait pas arrivé ! Ainsi étouffons-nous le sentiment insupportable d'impuissance.

Le malheur des êtres proches nous plonge dans la culpabilité d'exister. Je n'ai pas réussi à empêcher mes parents de divorcer, je n'ai pas réussi à consoler mon frère, je me suis senti coupable du suicide d'un ami, etc...

Lytta Basset nous montre que la Bible hébraïque et le Nouveau Testament disent de manière imagée combien la toute puissante culpabilité arrive à prendre la place du Dieu unique à qui seul revient la toute-puissance.

Selon l'auteur, la culpabilité a deux visages :

- Soit nous nous déclarons coupables, et nous nous enfermons dans ce sentiment
- Soit nous nous justifions nous-mêmes, en visant la perfection.

Culpabilité et perfectionnisme forment ainsi un univers paralysant. Le besoin de disparaître ressemble au retour de balancier de l'échec du perfectionnisme : puisque je n'arrive pas à briller par ma performance, je « préfère » briller par ma nullité !

Il s'agit d'une « grandiosité négative » qui a au moins le mérite de me donner l'impression d'exister.

L'auteur nous fait remarquer que l'autorité de relâcher les fautes n'est pas réservée à Jésus, ni aux juifs, ni aux clergés, ni aux chrétiens, ni même aux croyants, non, elle est donnée à tous les humains !

Et que fait Jésus avec le paralytique ? A proprement parler, rien ! Il ne se sert que de son autorité de relâcher les fautes...

L'auteur se penche ensuite sur la **question de la culpabilité collective et de la culpabilité individuelle**. Selon elle, l'occident chrétien aurait souffert d'une névrose de culpabilité, dont la racine serait *l'exigence de l'aveu de péché*. Cette exigence, indissociable du message de libération, et même posée comme préalable indispensable, exposait le christianisme à la *prolifération* de la culpabilité. En revanche, l'église d'orient n'a jamais considéré la confession détaillée définie par le Concile de Trente (1545-1563) comme d'obligation divine.

Longtemps, la culpabilisation est restée à la base de l'éducation et de la société occidentale, si bien que la pathologie de la faute est apparue comme l'une des maladies congénitales du christianisme. En même temps, il paraît impossible à l'auteur de réduire le sentiment de culpabilité à un conditionnement historique et collectif. Il est à noter que le sentiment individuel de culpabilité peut s'inverser en accusation d'autrui. C'est alors la recherche du bouc émissaire.

Le sentiment de culpabilité se présente comme un mécanisme spontané individuel, sur lequel le sujet n'a aucune prise. Et il se trouve renforcé par la collectivité, dès lors qu'il devient système d'explication, ou vérité collective !

Lytta Basset se demande : si l'individu vivait seul, se sentirait-il ou non coupable, avant de remarquer bien évidemment qu'une telle question ne se pose même pas !

Elle tente ensuite d'établir une **distinction entre culpabilité imaginaire et culpabilité réelle**.

Elle constate le soulagement que procure le passage d'un sentiment insupportable de culpabilité à un acte réellement coupable. Ainsi, le crime serait une tentation de se libérer d'un sentiment de culpabilité bien antérieur.

Pour la psychanalyste Alice Miller¹, la culpabilité réelle chercherait à éliminer la culpabilité imaginaire engendrée par un traumatisme subi dans le passé, et totalement oblitéré par la conscience. Miller fait un lien direct entre les drames de l'enfance et les crimes commis ultérieurement, comme en témoignent ses études sur les vies de Staline et d'Hitler notamment.

Pour Françoise Dolto, la distinction entre culpabilité réelle et sentiment de culpabilité est impossible à établir, parce que la faute fantasmée et la faute réelle, toutes deux perte du désir, dévitalisent de la même manière : ce qui est ressenti comme une faute est une faute, qu'elle soit objective ou non.

Effectivement, comme le fait remarquer Lytta Basset, ce que le sujet vit comme une faute est une souffrance bien réelle dont lui-même ne sait plus s'il l'a causée ou subie. Ce qu'il sait encore moins, c'est dans quelle mesure il l'a causée parce qu'il l'avait d'abord subie, comme pour s'en délivrer.

Pour Jean Lacroix, philosophe de tradition catholique, la culpabilité sans faute est la maladie d'une réalité en elle-même saine.

Ainsi, il n'y aurait entre culpabilité « normale » et culpabilité « pathologique » qu'une question de degré. Le sentiment et le comportement de culpabilité (agir comme si l'on était coupable) font partie de l'être humain, étant entendu que ce sentiment peut se manifester, parfois de manière exclusive, sous sa forme inversée : l'agressivité, l'accusation, la culpabilisation d'autrui.

Et le passage d'une culpabilité saine à une culpabilité morbide est insensible... Inversement, le passage est également insensible entre culpabilité morbide et acquisition du sens de la responsabilité.

Lytta Basset examine aussi les notions de **culpabilité consciente et de culpabilité inconsciente**. Pour elle, le sentiment de culpabilité apparaît comme un iceberg essentiellement inconscient dont la partie consciente ne représente qu'une petite pointe.

¹ Alice Miller, docteur en philosophie, psychologie et sociologie, ainsi que chercheur sur l'enfance, est l'auteur d'une dizaine de livres, traduits en trente langues, parmi lesquels : Notre corps ne ment jamais (2004) ; Libres de savoir (2001) ; Chemins de vies - Sept histoires (1998) ; L'avenir du drame de l'enfant doué (1996) ; Abattre le mur du silence (1991) ; La connaissance interdite (1990) ; La souffrance muette de l'enfant (1990) ; Images d'une enfance (1987) ; L'enfant sous terre (1986) ; C'est pour ton bien (1985) ; Le drame de l'enfant doué (1983)

Freud indique des symptômes similaires dans les deux cas : « La tension née entre le Surmoi sévère et le Moi qu'il s'est soumis, nous l'appelons *sentiment conscient de culpabilité* ; et elle se manifeste sous la forme de besoin de punition ». Ailleurs, Freud écrit : « Celui qui souffre de compulsion et d'interdictions se comporte comme s'il était sous l'empire [...] d'un *sentiment inconscient de culpabilité* ».

L'ambivalence est ici essentielle, et il n'y a pas de différence entre un sujet en proie à la dérive pathologique du sentiment de culpabilité et le commun des mortels vivant à la fois dans l'inconscience de la culpabilité imaginaire qui l'habite et dans l'inconscience de sa culpabilité réelle. C'est pourquoi le thème de la *cécité* parcourt toute la Bible et en particulier l'évangile de Jean.

Mais apparemment, la prise de conscience seule ne suffit pas :

- Ou bien le sentiment de culpabilité reste inconscient et le sujet ne vit pas libre, sans le savoir,
- Ou bien il devient conscient, mais le sujet n'est pas pour autant libéré de la culpabilité, même s'il le sait.

La prise de conscience en elle-même n'est pas libératrice, car on ne peut se fier au sentiment de culpabilité comme critère de salut ou de libération.

Le chassé-croisé entre le conscient et l'inconscient fait de la faute quelque chose d'insaisissable, d'absurde et de fondamentalement incontournable. D'où le sentiment (parfois proche du désespoir) de n'avoir aucune prise sur le sentiment de culpabilité.

Des auteurs tels que Dostoïevski, Kafka, Sartre, se sont fait l'écho de cette contrainte aveugle et absurde qu'A. Hesnard² appelle « culpabilité de destinée ».

En ce qui concerne l'auto-accusation et la culpabilité accusatrice d'autrui, pour Paul Ricoeur, philosophe profondément protestant, la disculpation première, c'est l'accusation d'autrui.

Mais la culpabilisation d'autrui ne libère pas l'individu de sa culpabilité propre. Pas plus que la prise de conscience du sentiment de culpabilité n'est en soi libératrice, l'accusation de l'Autre, même si elle est légitime, n'est également libératrice.

Parvenue à ce stade, Lytta Basset s'interroge sur **la genèse et la fonction du sentiment de culpabilité**. Son hypothèse est qu'une compréhension de la genèse du sentiment de culpabilité pourrait réduire, voire supprimer, l'impuissance qui en est le corollaire.

La culpabilité est une réalité relationnelle, elle peut se transmettre d'inconscient à inconscient, à l'insu de tous.

L'enfant, incapable de venir à bout de la culpabilité qui empoisonne la vie de ses parents – d'autant plus que ceci demeure tabou – se sent lui-même coupable d'avoir échoué à faire leur bonheur. Il pourra garder toute sa vie ce sentiment de culpabilité, ce sentiment oppressant de n'avoir pas répondu aux attentes de ses parents.

Il paraît impossible de réfléchir à la genèse de la culpabilité sans prendre en considération la vie en société. L'humain porterait le poids d'une culpabilité collective, issue de la surrépression qu'exerce la

² HESNARD (A) Bibliothèque de Psychanalyse et de Psychologie Clinique. MORALE SANS PECHE. Paris, Puf, 1954. Gr. in-8, broché.

Echec de la Morale vécue, la mythomoralité du péché, le mythe monothéiste du péché, la culpabilité superstitieuse de destinée et le péché d'exister, la mythomoralité collective, ... Hesnard fut le fondateur de la Société Psychanalytique de Paris. Ce texte fut condamné par le Vatican le 23 Janvier 1955

société contemporaine. Il y réagirait par une agressivité qu'il retournerait contre lui-même, en dehors même de toute transgression.

- Une première hypothèse est que la genèse de ce sentiment de culpabilité remonterait à la constitution du Surmoi, cet « agent interne d'idéal et de jugement », qui se forme, s'achève et se refoule entre 4 et 6 ans. Un immense idéalisme inconscient serait à l'origine du sentiment de culpabilité.
- Autre hypothèse : la genèse du sentiment de culpabilité serait à chercher dans le désir de toute-puissance. Le point de départ résiderait dans l'impuissance du nourrisson. Ainsi le sevrage serait-il source de culpabilité, le bébé se croyant puni d'avoir dévoré sa mère, d'où une autocensure de l'enfant contre ses propres désirs de vie (F. Dolto). C'est également à travers chacune des frustrations subies par notre demande d'amour aux parents, dès lors que cette frustration est ressentie comme méritée³, que se tisse notre culpabilité. Au-delà de la souffrance de l'échec, de l'impuissance et de la honte, le sentiment de culpabilité ne vient pas se surajouter à ces expériences. Il s'y substitue. Pourquoi ? Pour permettre d'échapper à la souffrance absurde et sans compensation des expériences d'échec, d'impuissance et de honte. Si je suis coupable, alors tout s'explique, et ce qui m'arrive de douloureux a un sens !
- Dans une troisième hypothèse, la genèse du sentiment de culpabilité aurait partie liée avec l'interdit posé sur la vie pulsionnelle. Pour J. Nabert, philosophe, à l'âge adulte, le désir est rétrospectivement frappé d'interdit, au moment où il ne peut être intégré à la vie psychique au titre de simple désir, tout comme l'étaient la haine ou la révolte dans l'enfance. Si l'échec adulte s'accompagne du sentiment de faute, c'est sans doute qu'autrefois l'enfant n'a jamais appris que tout désir a droit de cité en tant que désir. Ainsi, le sentiment de faute naîtrait principalement du renoncement à soi-même, à sa propre vie de désir.
- Enfin, pour Freud, l'angoisse devant l'autorité parentale contraint le sujet à renoncer à ses pulsions pour ne pas perdre l'amour. Et l'angoisse (postérieure) devant le Surmoi le pousse en plus à se punir, car le désir persiste dans le Moi et ne peut être dissimulé au Surmoi. Le sentiment de faute naît donc en dépit du renoncement accompli.

Quelle serait la *fonction* du sentiment de culpabilité ?

Lorsque le désir (qui inclut la haine et la révolte) trouve à s'exprimer sans que personne ne *meure* ni ne soit *menacé*, le sentiment de culpabilité se résorbe en s'intégrant à la vie psychique comme un potentiel de vie nouvelle. Lorsque, en revanche, le désir est interdit d'expression et que la parole, muselée, ne peut nommer la souffrance, alors le sentiment de culpabilité grandit comme cette force « anti-désir » qui ne peut plus s'expliquer par sa seule genèse.

La condamnation du désir oblitère tout : on ne sait plus ce qui a provoqué la réaction de haine et de révolte. On sait seulement qu'une telle réaction s'est trouvée condamnée. Cette faute inconnue, c'est pour Alice Miller, la faute d'autrui.

Ce qu'autrui a fait jadis subir au sujet se trouve interdit d'accès à la vie consciente, parce que la vie de désir, la haine et la révolte étaient alors interdites d'expression. C'est ainsi, par exemple, que les

³ Cette frustration a selon moi plus de chances d'être ressentie comme méritée que comme injuste, dans la mesure où l'enfant a trop besoin d'un parent, même injuste ou maltraitant, pour courir le risque de briser la relation avec lui. Il retournera donc la faute contre lui-même, et ce sera lui le « méchant » que le parent aura eu « raison » de punir...

enfants se sentent coupables du divorce de leurs parents, lorsqu'ils n'ont pas pu exprimer ni intégrer les sentiments d'impuissance et de révolté qui accompagnaient alors leur souffrance.

La propension à prendre sur soi la faute de l'autre aurait alors pour fonction, dès l'origine de la vie, de protéger le sujet contre la faute d'autrui, et plus généralement contre la souffrance imposée de l'extérieur et cela dans la mesure exacte où cette souffrance ne peut être entendue ni partagée avec quelqu'un d'autre. Et la « faute d'autrui » ou les souffrances imposées commencent dès le traumatisme de la naissance. Ainsi comprendrait-on pourquoi le sentiment de culpabilité naît bien avant la formation du Surmoi. Ceci permet au sujet de ne pas mettre autrui en cause et donc de préserver la vie relationnelle, même si celle-ci s'en trouve nécessairement amoindrie, toujours à l'insu de tous.

Lytta Basset regarde ensuite comment la propension naturelle à la culpabilité a été renforcée par la psychanalyse freudienne et la religion.

Elle nous rappelle dans ce chapitre que le côté *actif* de la culpabilité constitue un bénéfice secondaire suffisamment important pour que le sujet, même s'il se plaint, tienne malgré tout à sa culpabilité. En se punissant lui-même, il récupère une puissance narcissique.

Nietzsche fait une description remarquable du côté *actif* de la culpabilité :

« Cette secrète violation de soi-même, cette cruauté d'artiste, se plaisir de se donner à soi-même une forme comme on ferait d'une matière difficile, récalcitrante, souffrante, de se marquer au fer d'une volonté, d'une critique, d'une contradiction, d'un mépris, d'un non, ce travail inquiétant et effroyablement voluptueux d'une âme volontairement en désaccord avec elle-même, qui se fait souffrir par plaisir de faire souffrir, toute cette mauvaise conscience active, véritable matrice de phénomènes idéaux et imaginaires ».

Le sentiment d'innocence qui existerait antérieurement à la culpabilité ne résiste apparemment pas à toute culpabilisation. En revanche, ce qui paraît bien résister à la culpabilisation la plus forcenée (qu'elle émane du sujet lui-même ou des autres), ce qui pourrait constituer, en deçà du sentiment d'innocence, le sentiment réellement originaire, c'est celui de l'intouchabilité d'autrui.

La propension naturelle à ne pas mettre l'autre en cause ne semble pas relever d'une décision consciente. Inscrite en l'humain dès la naissance comme une impossibilité *de fait*, elle deviendra par la suite un interdit qu'on prendra à tort comme un pur produit du conditionnement éducatif.

Pour l'auteur, ce qui renforcerait le sentiment de culpabilité, dans la psychanalyse freudienne, c'est qu'en restant prisonnière de la propension naturelle à ne pas mettre en cause autrui, cette théorie croit devoir protéger les parents des reproches de l'enfant. Mais comme il faut un coupable, on mettra en cause les pulsions agressives et les désirs sexuels de l'enfant. On laisse le malade seul avec son traumatisme, entièrement recouvert du sentiment de culpabilité. De même, la religion encourage la propension naturelle à s'accuser soi-même, et malgré le fait qu'elle annonce une grâce toute-puissante libératrice, constatant la persistance de la dépression et des sentiments de culpabilité, elle en rend les fidèles responsables. Vous êtes coupables de ne pas recevoir la grâce de Dieu et de ne pas vous sentir libérés, vous êtes coupables de vous sentir coupables⁴.

L'Eglise, pour Lytta Basset, peut poser une limite à la propension naturelle à la culpabilité, *dès lors qu'elle accepte sa propre limite* : renoncer à s'ériger en instance de savoir du Bien et du Mal. Elle va

⁴ Je trouve ici une grande similitude avec la honte d'avoir honte...

alors cheminer avec les fidèles, à partir de leur sentiment de culpabilité, sur les traces d'un passé douloureux converti en Faute à leur insu et qui les empêche de vivre.

Le sentiment de culpabilité peut alors être regardé comme un péché au sens biblique, c'est-à-dire une rupture de la relation avec Dieu, à partir du moment où l'intensité du sentiment de culpabilité provoque le repli de la personne sur elle-même et l'incapacité de communiquer.

Vers la fin de son livre, Lytta Basset fait encore cette remarque qui résonne de manière assez gestaltiste à mes oreilles : Ce qui est perdu dans l'univers autarcique de la faute, c'est avant tout la foi en la *communication*. Paradoxalement, c'est pour échapper à la solitude, pour maintenir à tout prix la relation qu'on s'attribue la Faute, et c'est précisément alors qu'on se perd et qu'on perd autrui...

Jean-Pascal Hallès

Lyon, le 11 mars 2008.